# Article information:

La nouvelle directive CSRD sur le reporting de durabilité des sociétés | AMF
<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/la-nouvelle-directive-csrd-sur-le-reporting-de-durabilite-des-societes>

# Article summary:

1. La directive européenne NFRD sera remplacée par une nouvelle directive, plus ambitieuse : la directive (UE) 2022/2464, dite « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive).

2. La CSRD modifie quatre textes européens existants et renforce les exigences de reporting de durabilité des sociétés.

3. Les sociétés financières et non-financières dans le champ d’application de la directive Comptable et de la directive Transparence sont concernées par les obligations de reporting.

# Article rating:

May be slightly imbalanced: The article presents the information in a generally reliable way, but there are minor points of consideration that could be explored further or claims that are not fully backed by appropriate evidence. Some perspectives may also be omitted, and you are encouraged to use the research topics section to explore the topic further.

# Article analysis:

L'article est généralement fiable et fiable car il fournit des informations précises sur les principales dispositions de la nouvelle directive CSRD sur le reporting de durabilité des sociétés européennes. Il explique clairement comment cette nouvelle directive va modifier quatre textes européens existants et renforcer les exigences de reporting ESG des entreprises. L'article fournit également des informations détaillées sur le champ d'application étendu, le renforcement et la standardisation des obligations de reporting, ainsi que sur le format digital imposé pour le rapport de gestion. En outre, l'article mentionne également que les auditeurs devront appliquer des standards d’assurance et que l’EFRAG a publié douze projets de normes correspondant au premier acte délégué qui seront revus par la Commission européenne avant leur adoption.

Cependant, il y a un certain nombre de biais potentiels à prendre en compte lorsque vous lisez cet article. Par exemple, il ne mentionne pas explicitement si toutes les parties prenantes ont été consultés avant l'adoption du projet ou si elles ont eu une chance d'exprimer leurs points de vue ou opinions sur ce sujet. De plus, il ne donne pas non plus une analyse complète des risques liés à cette nouvelle directive ni ne discute des considérations juridiques ou politiques qui pourraient être associés à son application future.

# Topics for further research:

* Impact de la directive CSRD sur le reporting ESG
* Consultation des parties prenantes sur la directive CSRD
* Risques liés à la directive CSRD
* Considérations juridiques et politiques de la directive CSRD
* Analyse des normes d'assurance de la directive CSRD
* EFRAG et le premier acte délégué de la directive CSRD

# Report location:

<https://www.fullpicture.app/item/b4527c9198eace684f0249e83ed85554>